

à l'environnement, ainsi que les animaux exotiques et les produits provenant de leur exploitation. Si vous projetez de rapporter des produits appartenant à ces catégories, vérifiez avant votre départ auprès de Douanes Canada. Il est en outre interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes et de la propagande haineuse.

Après un séjour 12 mois ou plus au Mexique, les Canadiens peuvent profiter de dispositions spéciales

Où trouver de l'aide

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Pour obtenir une assistance consulaire et des services consulaires d'urgence :

Tél. : 1 800 706-29-00 (au Mexique)
ou (613) 996-8885 (au Canada)

Télé. : (613) 995-9221 ou
(613) 943-1054

Pour obtenir des renseignements sur les voyages :

Tél. : 1 800 267-6788 (au Canada)
ou (613) 944-6788

Télé. : 1 800 575-2500 (au Canada)
ou (613) 944-2500

touchant les articles ménagers et les objets personnels. Vous trouverez des renseignements détaillés à ce sujet dans la publication de Revenu Canada intitulée *Vous revenez vivre au Canada?*

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous pouvez ramener au Canada, veuillez appeler le service d'information de Revenu Canada en composant le numéro sans frais **1 800 461-9999** si vous êtes au Canada. Si vous êtes au Mexique, composez le **(613) 993-0534**.

Pour commander nos publications gratuites :

Le Ministère publie plusieurs publications gratuites sur la sécurité en voyage. Pour vous les procurer, composez le 1 800 267-8376 (au Canada) ou le (613) 944-4000 ou consulter Internet (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>).

Bon voyage, mais... Le guide du voyageur canadien

Enlèvements internationaux d'enfants – Guide à l'intention des parents

En route pour les États-Unis

Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger